



Groupement des Professionnels du Canyon des Pyrénées-Orientales

2, Chemin de la Bernouze – 66610 Villeneuve de la Rivière – www.gpc66.fr

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GPC66

Du 13 DÉCEMBRE 2012 à Pollestres

Présents :

DAMAGGIO Marc , DELAPACE Agathe, DURBET Jérôme, GUITARD Jean, LAFFONT Alain, MOULIN Marc, ROLLOT Marco, ROCQUE Thierry, SIMON Arnaud, , VILALLONGUE Jean., WHITE Dominique,

Excusés :

SOL Jean-louis, DEBOVE Sylvain, SUBIRATS Jean, ENAUD Dominique, PETIQUEUX Philippe, Fred PASCAL, AUMASSON Norbert, NOEL Elsa, PHILIPPE Lionel, RAYMAKERS Bart, FONT Frédéric.

Ordre du Jour :

1. Rapport moral du Président, du Secrétaire, du Trésorier
2. Etat des échanges avec la DDCS □ Panneaux □
3. Secours
4. Sud de France
5. Groupement d'achats
6. Bilan Financier
7. Questions diverses

Ouverture de l'Assemblée Générale à 18h30 :

1. Rapport moral :

1. Contrôle Jeunesse Sport :

Cette année certains d'entre-vous ont été contrôlé avec leurs clients lors de l'accès ou de la sortie des sites. Lors de ces contrôles certains ont été tenu de présenter les déclarations URSSAF, ce document n'est pas obligatoire à présenter lors d'un tel contrôle, car cela ne fait pas partie des prérogatives des services de la cohésion sociale.

2. Le PNR (Parc Naturel Régional)

Le PNR dans le Canton du Capcir-Cerdagne recherche des activités à labellisé. Comme nous vous l'avions fait savoir l'année dernière un cahier des charges a été réalisé et cadre les différentes demandes.

3. Parking stationnement Céret Gourg des Anelles :

Le parking a donné pleinement satisfaction cet été. Néanmoins reste encore à financer et à mettre en place un panneau de signalisation.

4. Le Canyon de Molitg

Malgré toutes nos tentatives de réouverture du site à l'ensemble des canyonistes, nous n'avons pas atteint nos objectifs. Maintenant, il semble nécessaire de saisir les politiques car dans les objectifs de développement et de diversification de l'offre touristique, la Chaîne thermale du soleil va obtenir de nombreuses subventions de développement. On ne peut pas d'un côté subventionné le bien-être et limité la diversification en limitant l'accès au site.

5. Le Canyon du Finestret :

Le canyon du Finestret ne pourra réouvrir car différent services ont émis des avis négatifs suite aux expertises réalisées. De nombreuses zones d'effondrement ont été localisées. Cependant un rendez-vous avec le maire a été sollicité.

6. La Canyon de Galamus

Cette année nous n'avons pas réussi à avoir la fréquentation du site. Suite au dérive dans cette rivière aquatique il est proposé de mettre un panneau en amont de la main courante. Faites nous remonter vos remarques. Nous avons sollicité le Maire, mais sommes toujours en attente d'une rencontre.

GPC 66  **ATTENTION**  

**DESCENTE DE CANYONING
RÉGLÉE**
par arrêté préfectoral des Pyrénées-Orientales



**MATÉRIEL OBLIGATOIRE
SOUS PEINE DE SANCTION**

7. Le Canyon des Anelles:

Rencontre avec le propriétaire début juillet pour faire le point sur ces attentes. Depuis nous n'avons plus aucune nouvelles. Par contre nous avons été sollicité par le représentant des propriétaires forestier et par le Canigou Grand Site pour réaliser une réunion sur les activités de pleines nature. Nous attendons la date de cette rencontre.

8. Nettoyage des canyons et de leurs abords

Cette année, nous avons réalisé 4 sorties nettoyages au canyon des Aneilles, du Llech, du Molitg et de Galamus. Nous remercions tout les participants de leurs investissements malgré les conditions météo. Il est important de souligner la présence de nos confrères de l'Aude lors de ces opérations. L'opération canyon a été présenté au syndicat mixte Canigou Grand Site.

9. Fédération de pêche

Face à la perpétuelle danse des arrêtés préfectoraux en début de saison, il nous semble indispensable de proposer une modification de l'arrêté préfectoral actuel. Pour le décaler de fin avril à fin octobre. Cela permettrait de travailler aux vacances de Pâques et de Toussaint.

Faites-nous parvenir votre avis.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2. Etats des échanges avec la DDCS :

Suite à un été mouvementé face à la pratique des étrangers professionnels sur le département. Les échanges avec la DDCS ceux sont détendu, et nous pouvons espérer être consulté sur les modifications éventuelles de l'arrêté. Néanmoins le projet d'implantation des panneaux a été mis en stand-by. Nous allons essayer de relancer les différents acteurs.

3. Secours :

Nous avons contacter les responsables du secours aus ein du département pour un échange en début de saison 2013. Nous attendons de connaître leur sdisponibilités pour fixer une date.

De plus nous n'avons fais réalisé des chasubles en cas d'accident pour l'ensemble des adhérent à jour de leur cotiation.

4. Sud de France :

De nombreuses réunion ont permis de réaliser un cahier des charges pour établir la demande de labelisation au prêt de la région. Nous vous informerons au cours de l'année de l'avancement de ce dossier.

5. Groupement d'achats :

Nous proposons de faire un achat groupé de *polyglut* les personnes intéressées par cet achat sont priés de se faire connaître au prêt de Jean VILLALONGUE

6. Bilan Financier :

Cette année les seules dépenses effectuées sont des frais de déplacements aux réunions du label Sud de France.

Le bilan financier est accepté à l'unanimité.

7. Questions diverses :

- Laurent ESTEBE de l'Arriège nous a sollicité pour récupérer nos statuts afin de développer un groupement de professionnel dans son département, nous n'y voyons pas d'inconvénient, et leur souhaitons bonne chances pour la suite.
- Le canyon park d'Argeles met en vente des longes de canyon avec un mousqueton, contacter Nicolas pour plus d'informations.
- Plusieurs collègues Audois, nous ont fait savoir leur volonté d'adhérer au GPC66. Comme nos statuts le stipulent, c'est un groupement rassemblant les professionnels des PO. Néanmoins comme l'article 2 le prévoit si ils le souhaitent, ils peuvent demander au bureau de devenir membre associée :

« Est membre associé toutes les personnes physiques ou morales représentant les activités de sports de pleines nature, ainsi que les associations ayant pour missions l'environnement. L'admission d'un nouveau membre associé est proposée par le comité directeur et validée par les membres de son bureau. Tous les membres associés doivent être à jour de leurs cotisations. □ Leur voix n'est que consultative. »

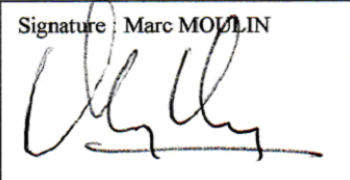
Fermeture de l'assemblée générale à 20h.

Président

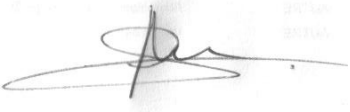
Secrétaire

Trésorier

Signature : Marc MOULIN



Signature : Arnaud SIMON



Signature : Marco ROLLOT

